

3^e CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE

LES 27 ET 28 NOVEMBRE 2014

Seules des avancées concrètes permettront de sauver le dialogue
environnemental → 22 propositions de la Fondation Nicolas Hulot.

DOSSIER DE PRESSE /// VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Relations presse : Manuela Lorand,
06 98 45 46 91, m.lorand@fnh.org

Porte-parole : Matthieu Orphelin,
06 37 36 83 41, m.orphelin@fnh.org

**FONDATION
NICOLAS
HULOT**
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



**“ J’ai confiance dans
l’intelligence collective pour
susciter aujourd’hui la dynamique
dont nous avons besoin. ”**

Après une première édition 2012 pleine de promesses, la seconde conférence environnementale en 2013 ne fut pas à la hauteur des enjeux. Que donnera cette troisième édition ?

Nous ne voulons pas céder au découragement. Nous continuons à croire que le dialogue environnemental est essentiel et qu’il faut, en ces temps troublés, retrouver le sens du temps long et se rassembler pour rendre possible un avenir plus durable. Plusieurs fois par le passé, le sens de l’intérêt général devant l’urgence de la situation a su transcender les acteurs et les amener à prendre des mesures capitales hors des chapelles et des querelles. J’ai confiance dans l’intelligence collective pour susciter aujourd’hui la dynamique dont nous avons besoin.

Alors, qu’attendons-nous de cette édition 2014 ? La mobilisation de tous, une impulsion politique, des avancées concrètes, des mesures emblématiques et les moyens qui vont avec. Les thèmes choisis sont essentiels. L’exemplarité et la mobilisation de la France pour la COP21 sont fondamentales pour que ce rendez-vous planétaire puisse être un succès ; nous y serons sous le regard du monde. La mobilité et les transports nécessitent des décisions structurantes surtout après l’abandon de l’écotaxe. Enfin, les liens entre santé et environnement ne sont plus à démontrer ; des actes politiques forts sont attendus.

Au gouvernement et à nous toutes et tous de rendre ces avancées possibles. Nous saurons, le soir du 28 novembre puis à la lecture de la feuille de route qui sera retenue, si nous avons eu raison de croire en cette conférence environnementale.

Nicolas Hulot /// Président de la Fondation Nicolas Hulot

SOMMAIRE

Bilan des deux premières éditions

Septembre 2012 : le temps des grandes ambitions4
Septembre 2013 : une occasion manquée5

3^e Conférence les 27 et 28 novembre 2014

Un processus encore améliorable6
Les 22 propositions de la FNH : avancées impératives !6
Table ronde 1 / Climat et mobilisation pour la COP217
Table ronde 2 / Transport et mobilité durables8
Table ronde 3 / Santé et environnement.9

Annexes

Où en est-on sur la loi pour la transition énergétique et la croissance verte ?	10
Présentation de la Fondation Nicolas Hulot.	11

➔ NOS REPRÉSENTANTS À LA CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE



Matthieu Orphelin /// Porte-parole
Table ronde 1



Denis Voisin /// Chargé de projet
Mobilité et Fiscalité
Table ronde 2



Amandine Lebreton /// Responsable
Agriculture et Alimentation
Table ronde 3

SEPTEMBRE 2012 : LE TEMPS DES GRANDES AMBITIONS

Lors de la première conférence environnementale, le Président de la République fixe un cap ambitieux : « l'enjeu, celui qui nous rassemble, c'est de faire de la France la Nation de l'excellence environnementale ». Il annonce par ailleurs la candidature de la France pour accueillir la COP 21.

Cinq chantiers sont lancés et quatre-vingt-quatre engagements sont pris. Le rythme de mise en œuvre est variable d'un sujet à l'autre.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE. Un débat national sur la transition énergétique devant déboucher sur une loi de programmation mi 2013 est annoncé. Le gouvernement met, par ailleurs, en avant une loi sur la tarification progressive de l'énergie (finalement retoquée par le Conseil constitutionnel) ainsi que la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim pour fin 2016. Globalement, c'est sans doute le chantier qui a le plus avancé aujourd'hui (voir annexe : où en est-on sur la loi transition énergétique ?), même s'il a pris du retard.

LA BIODIVERSITÉ. La création de l'Agence Nationale de la Biodiversité (ANB) est annoncée pour 2013, l'examen du projet de loi sur la biodiversité au Parlement pour la même année. Fin 2014 l'équipe de préfigurateurs de l'ANB se met en place mais le passage du projet de loi à l'Assemblée Nationale n'est toujours pas fixé.

LA PRÉVENTION DES RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX. Certains sujets avancent : interdiction du bisphénol A, nouvelle version du Plan National Santé Environnement, expertise de cinq substances perturbateurs endocriniens, (dont le portage au niveau européen reste à poursuivre). La qualité de l'air reste un problème non suffisamment traité.

LA FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE. Le Président veut un basculement, « taxer moins le travail, plus les pollutions ou les atteintes à la nature », le Premier ministre veut une réforme de la fiscalité dans une approche globale et s'engager dans la fiscalité écologique pour rejoindre « au moins la moyenne européenne ». Un comité pour la fiscalité écologique est créé. Deux ans plus tard, la Contribution Energie Climat est partiellement mise en œuvre mais le comité et tous les autres sujets du basculement vers la fiscalité écologique sont à l'arrêt. L'éco-redevance kilométrique poids lourd, datant du Grenelle, a été abandonnée.

LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE. Le Conseil National de la Transition Ecologique est créé. Des chantiers sont lancés tel celui sur la modernisation du droit de l'environnement mais qui se résument pour l'instant à une simplification souvent inquiétante. L'augmentation de 10% des subventions pour l'ensemble des associations est loin d'être effectif. Beaucoup d'entre elles au niveau local, ont même vu leurs subventions réduites au cours des dernières années.

SEPTEMBRE 2013 : UNE OCCASION MANQUÉE

Changement de ton pour la seconde édition. Le gouvernement souhaite visiblement ne s'engager que sur des choses qu'il pourra tenir. Cinquante mesures pour l'écologie sont actées dans la feuille de route.

La Fondation Nicolas Hulot pointe dans son bilan, « une occasion manquée et une faiblesse des engagements pris dans la feuille de route et des moyens proposés qui mettent en évidence la difficulté du gouvernement à s'engager dans cette voie ».

Des points d'avancement réguliers au CNTE sont prévus et auront effectivement bien lieu, avec un tableau de bord de suivi très adapté.

Où en est-on aujourd'hui sur les cinq thèmes de cette seconde édition ?

ECONOMIE CIRCULAIRE. Certains chantiers sont bien en route ou aboutis (préparation du plan déchets 2014-2020, introduction d'articles sur l'économie sociale et solidaire -ESS- et la lutte contre l'obsolescence programmée dans la loi consommation adoptée en mars 2014, stratégies Régions) et l'économie circulaire est intégrée dans le projet de loi sur la transition énergétique. Cependant, les avancées sont moindres sur la mobilisation des filières industrielles et sur le renforcement des leviers existants pour soutenir l'économie circulaire (Programme d'Investissement d'Avenir, Banque Publique d'Investissement, etc.) ainsi que sur la fiscalité.

EMPLOI, FORMATION ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE. La mobilisation du nouveau Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) et des filières reste à concrétiser. Un point sur le nombre d'emplois d'avenir d'ambassadeurs de la rénovation énergétique effectivement recrutés (sur 800 attendus) serait utile.

POLITIQUES DE L'EAU. La loi zéro-phyto dans les collectivités a été votée et sa date d'application vient d'être avancée à 2016. Les 500 nouveaux captages prioritaires ont été identifiés et, sur les nitrates, 3800 communes supplémentaires seront classées en zone vulnérable. Le plan « algues vertes » n'est toujours pas assez précisé. Le gouvernement ne fait pas évoluer la fiscalité sur l'eau et sur l'étalement urbain malgré les propositions du comité pour la fiscalité écologique.

BIODIVERSITÉ MARINE, MER ET OCÉANS. Des avancées (renforcement expertise scientifique marine, lutte contre les espèces non indigènes, actualisation de la protection espèces marines...) qui doivent se concrétiser notamment dans la loi biodiversité dont le passage à l'Assemblée Nationale n'est toujours pas programmé.

EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE. Un tiers des 10 000 projets d'écoles et établissements scolaires d'EDD est signé. Le Conseil supérieur des programmes a bien pris la mesure pour l'évolution des référentiels. Le renforcement des sorties et séjours nature et le soutien aux projets COP21 portés par les jeunes tardent à se concrétiser.

En un mot : il faut accélérer sur la mobilisation et sur la fiscalité et poursuivre sans fléchir sur la politique de l'eau !

La seconde édition est par ailleurs marquée par des annonces notables du Président de la République et du Premier ministre sur la transition énergétique (division par 2 des consommations d'ici 2050, TVA à taux réduit, obligation de travaux...) qui occuperont la majeure partie des reprises médiatiques autour de la conférence environnementale.

Au sortir de cette édition 2013, et de l'avis général, il faut repenser pour 2014 les objectifs et le format de la conférence environnementale. Au-delà d'un manque de préparation en amont sur la construction de propositions communes, le décalage a été flagrant entre l'investissement des parties prenantes, la richesse des débats et la réalité de ce qui a finalement été retenu par le gouvernement dans la feuille de route.

UN PROCESSUS EN PROGRÈS MAIS ENCORE AMÉLIORABLE

Les conditions de préparation de l'édition 2014 sont difficiles. **Le dialogue environnemental est en danger.** Le contexte politique est peu favorable. L'abandon par le gouvernement de l'éco-redevance kilométrique poids lourds concomitant à la validation du plan de relance autoroutier est un signal très négatif qui pousse certaines ONG à se retirer de la table ronde « transport et mobilité durables ».

Les travaux préparatoires sont nombreux mais pendant longtemps peu adaptés car manquant de visibilité sur le cadrage et les mesures que le gouvernement est prêt à discuter. Un nouveau format sur trois dates est un temps envisagé, mais remis en question par les membres du CNTE, ce qui amène finalement le gouvernement à revenir à une conférence sur deux jours mais avec une nuance importante : l'annonce des engagements de la feuille de route gouvernementale sera faite par le Premier Ministre en janvier 2015 et non dans la foulée de la conférence.

Concernant l'objectif des deux jours, le cadre actuel nous paraît également plus adapté : les trois tables rondes de la conférence environnementale sont bien **des moments de négociation entre les acteurs représentatifs de la société civile organisée et l'Etat.** Les propositions restant à négocier sont indiquées entre crochets dans les documents préparatoires aux tables rondes.

Notons que le report du calendrier de la Conférence environnementale à novembre est problématique car il a rendu impossible l'intégration des résultats des négociations dans la première lecture du projet de loi de programmation de la transition énergétique pour la croissance verte ou dans le projet de loi de finances pour 2015. C'est un problème majeur pour les tables rondes Transport et mobilité durables et Santé et environnement. **Le gouvernement doit s'engager à agir dans le PLFR 2015 et en proposant des amendements gouvernementaux pour le second passage de la loi transition énergétique à l'Assemblée Nationale.**

LES 22 PROPOSITIONS DE LA FONDATION NICOLAS HULOT : DES AVANCÉES IMPÉRATIVES !

Pour la Fondation Nicolas Hulot, chacune des trois tables rondes **doit aboutir à des mesures très opérationnelles** qui peuvent être mises en œuvre dès 2015 pour faire progresser la France. **Pas de grands discours, mais des mesures concrètes et des actes forts** sont les conditions de succès de cette troisième conférence.

Quels sont les outils législatifs ou réglementaires ? Quel calendrier pour la mise en œuvre ? Quels moyens humains et financiers y seront affectés ? Autant de questions auxquelles il faudra répondre sur chaque décision prise.

Notons enfin que certaines des propositions de la FNH sont « sans regret » pour tous les acteurs, recueillent un **consensus** et ne coûtent rien. **Comment comprendre qu'elles ne soient pas retenues ?**

MOBILISATION NATIONALE VERS LA COP21 SUR LES ENJEUX DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ

TABLE RONDE

1

Le gouvernement a proposé trois axes de travail pour cette table ronde :

- **Axe 1 :** Garantir l'exemplarité des politiques françaises pour la COP21 : accélérer la transition écologique en associant toutes les parties prenantes.
- **Axe 2 :** Promouvoir les engagements et initiatives des acteurs de la société civile en préparation de la COP21 et au-delà en illustrant « l'agenda positif » de la lutte contre le changement climatique.
- **Axe 3 :** Mobiliser les acteurs français pour qu'ils apportent leur contribution à l'accord global de 2015.

➔ LES PROPOSITIONS DE LA FONDATION NICOLAS HULOT

Sur l'axe 1

Au-delà des propositions portées par ailleurs pour la loi de transition énergétique et le PLF 2015 (voir annexe sur le sujet avec des mesures fortes qui restent à obtenir) et de l'exemplarité que la France doit avoir dans ses positions européennes et internationales, **la FNH demande que soit réaffirmée et concrétisée une ambition nationale sur le financement de la transition** et le basculement vers une fiscalité plus incitative :

1. La reprise des réflexions sur un basculement vers **une fiscalité plus écologique**, notamment en **relançant le comité pour la fiscalité écologique**, avec des missions élargies notamment aux financements innovants

2. **Que la France et le gouvernement soient force de proposition** sur les financements innovants (SFTE, obligations vertes, « quantitative easing » vert, fléchage de l'épargne vers le et des fonds verts...)

3. Au niveau international, **promouvoir la fin des subventions¹ aux énergies fossiles.**

4. Le lancement d'une dynamique nationale pour associer en toute transparence les parties prenantes à la **construction de la stratégie française de financement** (Quelles priorités ? Quels montants ?) des investissements dans la transition énergétique. C'est particulièrement important pour saisir l'opportunité du plan « 300 milliards » de la **commission Juncker** qui risque sinon de ne financer que des projets d'aménagements incompatibles avec la transition énergétique ou de passer outre des sujets pourtant primordiaux tels la rénovation énergétique des bâtiments publics ou les transports en commun du quotidien.

Sur les axes 2 et 3

5. Le Climat comme grande cause nationale 2015

L'accueil de la Conférence Internationale sur le climat en décembre 2015 à Paris est une occasion importante pour sensibiliser et mobiliser les citoyens sur ces enjeux difficilement appropriables et de lancer une dynamique au delà de 2015.

Chaque année, une campagne est agréée par le Premier ministre en tant que « grande cause nationale », ce qui ouvre notamment droit à la diffusion gratuite de messages par les sociétés publiques de radio et de télévision.

Pour atteindre l'objectif de sensibilisation et de mobilisation des citoyens, la Fondation Nicolas Hulot demande au gouvernement de déclarer le « climat » Grande Cause Nationale 2015, soit dans le cadre habituel (appel à projets pour agrément) soit exceptionnellement en attribuant exceptionnellement une seconde grande cause hors appel à projets pour 2015.

6. Mobilisation des médias publics pour qu'ils remplissent leurs missions de service public

Nous demandons que l'article 7 du cahier des charges de France Télévisions qui prévoit explicitement que « France Télévisions diffusera à des heures de large audience, notamment en première partie de soirée, des programmes de connaissance et de décryptage, permettant de vulgariser la science et de sensibiliser aux problématiques de développement durable : magazine, documentaire, fiction, docu-fiction. » soit enfin appliqué.

Le « climat et la mobilisation en vue du COP21 » constituent l'occasion idéale de concrétiser cet engagement. France Télévisions pourrait, par exemple, proposer :

- une série de prime time sur France 2
- des multiplex sur France 3 sur la concrétisation de la transition énergétique et les enjeux dans les Régions et sur les territoires
- des programmes courts de sensibilisation aux enjeux du climat.

7. **Le lancement d'un appel à projets spécifique** accompagné d'un soutien financier pour des projets de mobilisation COP21 portés par des jeunes.

1 - Elles pourraient par exemple être basculées progressivement vers le fonds vert, ce qui serait d'ailleurs une solution intéressante pour régler durablement la question de l'abondement de ce fonds vert.

TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLES

Le travail de préparation s'est structuré autour de 6 axes :

- Agir sur la demande.
- Promouvoir les nouvelles mobilités et l'intermodalité.
- Stimuler l'innovation technologique et la croissance verte dans les transports.
- Promouvoir une logistique durable.
- Assurer les moyens de financement des transports durables.
- Adapter les normes, les savoirs et les compétences.

→ LES PROPOSITIONS DE LA FONDATION NICOLAS HULOT

Agir sur la demande :

8. Mieux définir et rendre obligatoire les PDE / PDIE dans les entreprises de plus de 50 salariés. La généralisation de ces plans facilitera l'émergence du covoiturage et de l'auto-partage, renforcera l'usage des transports collectifs et permettra une meilleure organisation du travail (horaires souples, télé-travail, coworking...).

9. Etendre l'obligation de se doter d'un PDU aux agglomérations de moins de 100 000 habitants. Dans l'objectif d'assurer une meilleure cohérence entre urbanisme et transport, seul moyen de lutter efficacement contre l'étalement urbain.

10. Réaliser une étude sur l'impact d'une baisse généralisée des vitesses de circulation d'ici à mi-2015. Les bénéfices d'une baisse des vitesses de 130 à 120 km/h sur autoroute et de 90 à 80 km/h sur routes figurent dans la synthèse du débat national sur la transition énergétique. Le principe d'une telle étude d'impact a fait consensus au CESE et au CNTE.

Promouvoir les nouvelles mobilités et l'intermodalité :

11. Mettre en place un calculateur national d'itinéraire porte-à-porte qui intègre toutes les offres de mobilité y compris le covoiturage et le vélo.

Stimuler l'innovation technologique et la croissance verte dans les transports :

12. Revoir les modalités et le budget de la prime à la conversion des vieux diesels prévue dans le PLTECV pour qu'elle soit soumise à conditions de ressource et ouverte aux occasions récentes (à partir des véhicules Euro 5).

Pour agir contre les diesels les plus polluants (avant Euro 5) sans pénaliser les ménages il est possible de mettre en place une prime à la conversion à deux conditions essentielles :

- Qu'elle soit ouverte aux véhicules d'occasion, diesel ou essence, satisfaisant des critères de performances (< 120gCO₂/km et Euro 5 en 2015).
- Qu'elle soit soumise à conditions de revenus et d'au moins 1 000 euros pour les plus bas revenus.

Cette prime viendrait ainsi compléter le dispositif bonus malus auquel il faudrait néanmoins intégrer un critère qualité de l'air.

Financements et fiscalité écologique :

13. Apporter des garanties sur le financement des projets de Transports Collectifs en Sites Propres (TCSP). L'appel à projet TCSP a été gelé par défaut de financement suite au fiasco de l'écotaxe.

14. Permettre aux régions qui le souhaitent de mettre en place une redevance kilométrique poids lourd et plus généralement poursuivre les réflexions dans une gouvernance 5+1 sur la tarification des externalités du transport routier et le coût du transport. Le principe de l'éco-redevance kilométrique poids lourd ne doit pas être abandonné. La question de la juste valeur du coût du transport n'est pas réglée.

15. Faire financer, par les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) des actions de lutte contre la précarité énergétique dans la mobilité.

16. Réduire les subventions à la pollution dans le domaine de la mobilité. Il s'agit entre autres de réformer le régime des frais réels, de réduire les exonérations et remboursement de TIC pour les routiers, l'aérien, ou encore la récupération de TVA sur le gazole pour les véhicules de société. Avec pour contrepartie par exemple des aides au renouvellement des parcs automobiles.

La conférence environnementale ayant pour vocation d'aller au-delà du PNSE 3, le gouvernement a proposé de travailler sur 4 sujets spécifiques :

- Santé et biodiversité.
- Qualité de l'air.
- Environnement sonore.
- Substances préoccupantes, pour une accélération des réflexions et actions sur le sujet.

→ LES PROPOSITIONS DE LA FONDATION NICOLAS HULOT

Santé Environnement : pour plus de transversalité et de cohérence

17. Cohérence des politiques publiques : faire de l'objectif Ecophyto un objectif transversal aux politiques nationales et territoriales.

Il y a urgence à agir pour réduire et éviter les impacts des pesticides sur l'environnement et la santé. La révision du plan Ecophyto doit être l'occasion de faire de la réduction des pesticides un objectif qui sous-tende l'ensemble des plans, programmes et politiques publiques. Cet objectif doit rester ambitieux (50% de réduction).

Rappelons que selon l'INRA, même sans mutation en profondeur des systèmes agricoles, le potentiel de réduction de l'usage des pesticides est d'ores et déjà égal à 30%.

18. Faire de l'alimentation un sujet central de l'action Santé Environnement.

L'alimentation, de sa production à sa consommation, est l'un des premiers vecteurs de risque pour la santé des citoyens comme pour l'environnement : pesticides, régimes alimentaires, allergies, ... En faire un axe central de ces débats de la conférence environnementale, et des actions mises en œuvre, permet de penser en termes les solutions sans cloisonner les problématiques et en agissant simultanément sur tous les enjeux.

Mesures concrètes en santé-environnement

19. Mettre en place une «prime nationale à la conversion bio local» des cantines scolaires (plus de 500 millions de repas par an).

Afin de poursuivre la démarche engagée de réduction de l'exposition aux pesticides, et pour faire écho aux mesures sur la qualité de l'air, l'Etat doit également s'engager sur l'alimentation dans les cantines, en particulier à destination des publics sensibles. La Fondation demande que l'Etat mette en place une aide nationale à destination des collectivités, en charge de la restauration collective des écoles maternelles, primaires, des maisons de retraites notamment, les incitant à introduire des produits bio locaux dans les menus (les produits biologiques ne représentent que 2,5% des achats aujourd'hui). Cette mesure vise à contribuer à la fois à la réduction de l'exposition aux pesticides dans les territoires (environnement et qualité de l'air) ainsi qu'à la réduction de l'exposition des plus jeunes à certains résidus de pesticides dans les assiettes. Cette aide permet de compléter les soutiens potentiels des autres collectivités (départements, régions...) à ces démarches (pour l'approvisionnement en matières premières, la formation et l'accompagnement...). Elle entre par ailleurs en cohérence avec le plan bio 2017, le plan Ecophyto, la projet agroécologique, la préservation des captages d'eau potable (conférence environnementale 2013) tout en garantissant une alimentation plus saine aux plus jeunes.

20. Agir pour l'interdiction large des pesticides néonicotinoïdes, au niveau français et européen, pour enrayer le déclin des abeilles et prévenir les impacts sur la santé humaine. Les études récentes confirment l'impact dévastateur des pesticides néonicotinoïdes sur les écosystèmes et la biodiversité (déclin des abeilles, vertébrés et invertébrés, sols, eau...). Ces insecticides peuvent par ailleurs être dangereux pour la santé humaine, notamment en ce qui concerne le développement du système nerveux, selon l'Autorité européenne de sécurité des aliments. Il faut donc que la France poursuive son implication en agissant auprès de l'Union européenne pour une interdiction de l'utilisation de ces substances néonicotinoïdes tant que les risques graves pour la santé humaine, animale et l'environnement ne seront pas écartés (résolution signée par 173 parlementaires). Au niveau national, il est nécessaire que la France poursuive également son engagement pour réduire les enrobages de semence, néonicotinoïdes encore autorisés malgré la réglementation européenne.

21. Séparer la vente et le conseil en matière de produits phytosanitaires.

Cette mesure est à la fois efficace et sans impact sur les finances publiques. Les agriculteurs pourront s'appuyer soit sur des associations de conseil et de développement soit sur des structures privées et donc être mieux à même de répondre aux objectifs de réduction des pesticides.

22. Mettre en œuvre une campagne d'information et de pédagogie grand public de grande ampleur sur les impacts aujourd'hui connus des pesticides sur la santé et sur l'environnement.

→ Rappelons également la mesure n°12 de la table ronde Transport et mobilité durables, et qui trouve aussi toute sa place dans la présente table ronde en raison de son impact sur la santé et sur l'environnement : **Revoir les modalités et le budget de la prime à la conversion des vieux diesels prévue dans le PLTECV pour qu'elle soit soumise à conditions de ressource et ouverte aux occasions récentes (à partir des véhicules Euro 5).**

LOI POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LA CROISSANCE VERTE : OÙ EN EST-ON ?

La Fondation Nicolas Hulot a porté 35 propositions pour enrichir le texte lors du débat parlementaire. Après la première lecture à l'Assemblée et son vote le 14 octobre, quel bilan en tirer ? Que reste-t-il à obtenir au Sénat qui examinera le texte début 2015 ?

➔ 15 PROPOSITIONS ONT ÉTÉ INTÉGRÉES

Certaines sont fondamentales :

- Ajout d'un objectif de réduction de 20 % de la consommation d'énergie en 2030 (Art. 1).
- Les freins au tiers-financement sont levés (Art. 6 et projet de décret d'application rendu public)
- Favoriser l'ouverture aux citoyens, aux coopératives et aux collectivités du capital des sociétés portant un projet d'énergies renouvelables (Art. 27).
- Rapport annuel du gouvernement au Parlement sur le financement de la transition énergétique, quantifiant et analysant les moyens financiers publics et évaluant les moyens privés mis en œuvre pour financer la transition énergétique ainsi que leur adéquation avec les volumes financiers nécessaires pour atteindre les objectifs et le rythme de transition fixés par la loi. (Art. 48).
- Rapport semestriel au CNTE et au CESE du suivi de la mobilisation des principaux dispositifs de financement public en faveur de la transition énergétique (Art. 48).
- Engagement du gouvernement sur une parution du décret sur l'obligation de travaux pour les bâtiments tertiaires (attendu depuis 2011) avant fin 2014.
- Décret sur la nouvelle obligation de rénovation énergétique lors des grands travaux des bâtiments au plus tard 1 an après la promulgation de la loi.
- Obligation de véhicules propres pour les flottes privées (objectif de 10 % de véhicules propres avant 2020 pour les loueurs de véhicules) (Art. 9).
- Obligation de véhicules propres pour secteurs avec fort impact qualité de l'air (10 % de véhicules propres avant 2020 pour les exploitants de taxis et de VTC) (Art. 9).
- Affirmer le rôle des Conseils régionaux sur l'animation et la mobilisation de tous les acteurs économiques sur les territoires autour de la transition énergétique, notamment sur les transitions professionnelles (Art. 56)

D'autres sont plus techniques.

- Objectif de réduction de la consommation d'énergie fossile exprimé en énergie primaire (et pas en finale) (Art. 1).
- Dates de publications pour les principaux décrets.
- Favoriser le développement de l'usage du biogaz dans le transport (Art.9) par la définition des véhicules sobres et assurer conditions du déploiement de ces carburants alternatifs.
- Plan de mobilité pour toutes les entreprises de plus de 100 salariés (Art. 13).
- Ajout de la dimension « non toxicité » dans la définition de l'économie circulaire (Art. 19).

➔ 5 ONT ÉTÉ PRISES EN COMPTE PARTIELLEMENT ET POURRONT ÊTRE REPRÉCISÉES AU PASSAGE AU SÉNAT

- Quantifier, à titre pédagogique pour les premières périodes, la part des émissions importées dans les budgets carbone de la France (à l'article 48, il a été précisé que la stratégie bas-carbone « veille notamment à ne pas substituer à l'effort national d'atténuation une augmentation du contenu carbone des importations »)
- Fixer l'objectif d'une fiscalité carbone avec le niveau de 100 €/tCO₂ en 2030 (des éléments allant en ce sens ont été ajoutés à l'article 1 mais restent, pour l'instant, moins clairs et non chiffrés : « Procéder à un élargissement progressif de la part carbone dans la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et dans la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel, dans la perspective d'une division par quatre des gaz à effet de serre »)
- Assurer la transparence de la programmation via notamment la mise en place d'un comité d'experts (Art. 49). Le caractère pluraliste de sa composition reste à préciser
- Adopter des objectifs chiffrés de rénovation énergétique de foyers en situation de précarité énergétique par an (250 000 par an, Art. 3) mais les moyens pour y arriver restent à préciser
- Lancer un plan de rénovation énergétique ambitieux des bâtiments de l'Etat (ajout Art. 3 : « Tous les cinq ans, le gouvernement présente au Parlement un rapport qui détaille la stratégie nationale à l'horizon 2050 pour mobiliser les investissements en faveur de la maîtrise de l'énergie dans le parc national de bâtiments publics ou privés à usage résidentiel ou tertiaire » avec détail de la stratégie).

➔ 15 N'ONT PAS ÉTÉ SUIVIES

Dont 5 très importantes à obtenir au Sénat (et qui devraient être relativement consensuelles).

- Etendre le droit à l'expérimentation des collectivités actuellement prévu sur les réseaux à tous les aspects de la transition énergétique, notamment sur le financement ou la fiscalité incitative (Art. 56 à 59).
- Faire de la transition énergétique un enjeu stratégique pour les branches, les entreprises et les salariés (Art. 52). Pour les entreprises et les salariés, les rédactions précédentes étaient plus engageantes sur des plans d'évolution des compétences et sur l'implication des Comités d'Entreprise sur la stratégie transition des entreprises.
- Lancement d'une étude d'impacts sur la baisse généralisée des vitesses (rappel : le principe de l'étude –non pas de la mesure– était consensuel lors du débat énergie).
- Ajouter un principe de mesures de soutien (dont fiscales) aux PME s'engageant dans l'économie circulaire (Art. 22), financé par une augmentation de la TGAP stockage.
- Elargir le principe de la prime à la conversion aux véhicules d'occasion récents (Art. 13).

Mais aussi d'autres essentielles, notamment sur la mobilité

- Associer les citoyens à la gouvernance de l'énergie en réactivant le comité citoyen créé dans le cadre du débat énergie ou par d'autres moyens telles les conférences de citoyens.
- Faire enfin appliquer les obligations du service public audiovisuel (notamment télévision) sur les émissions à consacrer aux enjeux environnementaux.
- Généraliser l'obligation de PDU (Plan de Déplacement Urbain) aux agglomérations de moins de 100 000 habitants.
- Prévoir une contribution (affectée au développement des mobilités alternatives) pour les collectivités (et établissements publics) qui ne respecteraient pas l'obligation de 20 % / 50 % de véhicules sobres (Art. 9). Le produit de la contribution pourra être affecté au financement des nouvelles mobilités, dispositif envisagé dans les versions antérieures. En effet, le 20 % est obligatoire depuis... la loi sur l'air !
- Ajouter le lancement d'appels à projets sur l'organisation des nouvelles mobilités (Art. 18). Seraient notamment concernés : services de transport à la demande, outils favorisant le covoiturage, autopartage local, maisons de la mobilité, infrastructures vélos, autostop organisé... Financement par allocation d'une partie du fonds spécial ou par une augmentation raisonnée de la fiscalité diesel.
- Soutenir l'accompagnement des ménages dans le changement de leur pratique de mobilité (via un financement par des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie).
- Demander à l'Etat de fournir aux Régions un cadre pour développer des systèmes d'information multimodaux à l'échelle régionale (trains, cars, bus, covoiturage, autopartage, vélo partagés, voies cyclables, etc...) interopérables au niveau national.
- Rajouter des critères sur les émissions de gaz à effet de serre et de particules lors du contrôle technique.
- Expérimentation d'un soutien aux acteurs et territoires s'engageant dans des projets locaux de type écologie industrielle et territoriale (ex. zones franches avec exonérations fiscales) (Art. 22), financé par une augmentation de la TGAP stockage.
- Adopter des mesures de soutien aux acteurs de la réparation et aux consommateurs utilisant ces produits (dont assurance qualité sur les produits réparés).

L'examen par l'Assemblée Nationale a donc permis un véritable enrichissement du texte, avec cependant peu d'avancées sur le thème si essentiel du transport et de la mobilité. Le Sénat a la possibilité d'améliorer encore le texte, notamment par des mesures consensuelles qui devraient permettre de dépasser les clivages partisans.

La FONDation

Créée en 1990, reconnue d'utilité publique, apolitique et non confessionnelle, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme œuvre pour un monde équitable et solidaire qui respecte la Nature et le bien-être de l'Homme. Elle s'est donné pour mission d'accélérer les changements de comportements individuels et collectifs en faisant émerger et en valorisant des solutions en faveur de la transition écologique de nos sociétés. Pour la Fondation, l'écologie ne doit plus être une thématique parmi d'autres mais constituer le cœur de l'action publique et privée.

Afin de mener à bien sa mission, la Fondation combine la réflexion à l'action :

- Elle élabore des idées nouvelles et porte des propositions auprès des décideurs politiques et économiques avec son Conseil scientifique et son réseau d'experts pluridisciplinaire de haut niveau.
- Elle accompagne les acteurs du changement en soutenant et valorisant, en France comme à l'international des initiatives porteuses d'avenir afin de les démultiplier à plus grande échelle. Riche d'enseignements, la réalité du terrain inspire et nourrit la production intellectuelle.
- Et pour que chacun puisse s'approprier et se mobiliser en faveur de la transition écologique, elle élabore des outils et des campagnes citoyennes.

Reconnue d'utilité publique, apolitique et non confessionnelle, la Fondation est également une ONG environnementale représentative. A ce titre, elle siège dans plusieurs organismes consultatifs tels que le Conseil économique social et environnemental ou le Comité national de la transition écologique.